

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

Résidence Jean Villard

Hébergement Permanent - au 1er janvier 2024		
TARIF	Par jour	Par mois (31 jours)
Tarif journalier hébergement	71,50 €	2 216,50 €
Supplément selon revenus de 2250/2750 euros par mois	2,00 €	62,00 €
Supplément selon revenus de 2750/3500 euros par mois	5,00 €	155,00 €
Supplément selon revenus au-delà de 3500 euros par mois	7,00 €	217,00 €
Ticket modérateur dépendance	5,66 €	175,46 €
Soit un total mensuel de à la charge du résident de		2 391,96 €
<i>Supplément selon revenus de 2250/2750 euros par mois</i>		<i>2 453,96 €</i>
<i>Supplément selon revenus de 2750/3500 euros par mois</i>		<i>2 546,96 €</i>
<i>Supplément selon revenus au-delà de 3500 euros par mois</i>		<i>2 608,96 €</i>

Autres Prestations - Hébergement Permanent	
Marquage du linge	Gratuit
Entretien du linge des résidents	Gratuit
Accès Wifi	Gratuit
Repas accompagnant	11,50 €
Forfait non débarassage chambre	200 €

NB : l'APA est versée directement à l'établissement pour les résidents du Rhône et de la Métropole de Lyon

Hébergement Temporaire	
TARIF	Au 1er janvier 2024
Tarif journalier hébergement	82,31 €
GIR 1-2	31,82 €
GIR 3-4	20,09 €
GIR 5-6	8,52 €
Moins de 60 ans	91,40 €

Autres Prestations - Hébergement Temporaire	
Marquage du linge	Gratuit
Entretien du linge des résidents	Gratuit
Accès Wifi	Gratuit
Repas accompagnant	11,50 €
Téléphone (uniquement HT)	Gratuit
Télévision (uniquement HT)	Gratuit

Accueil de Jour	
TARIF	Au 1er janvier 2024
Tarif journalier hébergement	44,99 €
1/2 journée	22,50 €
GIR 1-2	27,89 €
GIR 3-4	17,11 €
GIR 5-6	7,50 €
Moins de 60 ans	61,87 €